



## PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Le Pacte mondial pour l'emploi: cohérence des politiques et coordination internationale**

#### **Introduction**

1. Le Pacte mondial pour l'emploi prévoit pour la réalisation de ses objectifs une étroite collaboration entre l'OIT, les Nations Unies et d'autres organisations internationales concernées, le but étant d'accroître la cohérence des politiques et d'améliorer la coordination internationale. Depuis le mois de juin dernier, d'importantes avancées ont été réalisées dans ce sens, et le Pacte mondial pour l'emploi a fait l'objet d'une large adhésion lors de plusieurs réunions internationales. Le présent document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des aspects du pacte qui ont trait à la cohérence des politiques et à la coordination internationale et propose des lignes d'action pour l'avenir.
2. Le présent document porte sur l'action des Nations Unies, du G20 et du G8 ainsi que de plusieurs autres organisations internationales et régionales. Il est accompagné de la communication du Directeur général et du rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G20 de Pittsburgh ainsi que d'un addendum dans lequel sont résumées les prévisions économiques internationales les plus récentes.

#### **Les Nations Unies**

3. L'Assemblée générale des Nations Unies a entériné le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue du 24 au 26 juin à New York<sup>1</sup>. Les participants à cette conférence se sont dits très préoccupés par le fait que «les avancées réalisées ces dernières années dans les domaines économique et social, en particulier au regard des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, sont désormais compromises dans les pays en développement, en particulier les moins avancés». Dans la conclusion du document final, qui définit la voie à suivre, les participants invitent «l'Organisation internationale du Travail à présenter 'le Pacte mondial

<sup>1</sup> Assemblée générale des Nations Unies: *Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement*, 2009 (A/RES/63/303).

pour l'emploi' ... à la session de fond de juillet 2009 du Conseil économique et social, qui a l'intention de promouvoir une sortie de crise à haute intensité de main-d'œuvre inspirée par le programme pour un travail décent et de dessiner les grandes orientations d'une croissance durable».

4. Le président du Conseil économique et social (ECOSOC) a invité le Directeur général à présenter le Pacte mondial pour l'emploi à la session de juillet, au cours de laquelle a été adoptée une résolution intitulée «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi». Cette résolution salue l'adoption de ce pacte par l'OIT et encourage les Etats Membres à le promouvoir et à l'utiliser pleinement comme un cadre général où chaque pays peut inscrire un train de mesures adapté à sa situation et à ses priorités propres. De plus, elle demande aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies de tenir compte du Pacte mondial pour l'emploi dans leurs politiques et leurs programmes, à l'aide des processus décisionnels appropriés, et d'envisager d'intégrer les orientations qui y sont énoncées aux activités du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Enfin, elle invite les institutions financières internationales et les autres organisations internationales compétentes à intégrer à leurs activités, en fonction de leur mandat, les orientations énoncées dans le pacte. Elle reconnaît que, pour donner effet aux recommandations et aux orientations du Pacte mondial pour l'emploi, il faut prévoir un financement et un renforcement des capacités, et rappelle que les pays les moins avancés, en développement et en transition qui n'ont pas la marge de manœuvre budgétaire voulue pour adopter des politiques de relance face à la crise ont besoin d'un soutien particulier. La résolution conclut en priant le Secrétaire général de faire rapport à l'ECOSOC sur les progrès accomplis à sa session de fond de 2010<sup>2</sup>. Lors de sa deuxième session ordinaire (8-11 septembre 2009), le conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire (19-22 janvier 2010) une question relative au suivi de la résolution de l'ECOSOC.
  
5. Parallèlement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a adopté en avril 2009 neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise<sup>3</sup>, qui doivent permettre de coordonner et d'unifier l'action menée par les divers organismes des Nations Unies en vue d'aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, à accélérer le redressement et à instaurer une mondialisation équitable et sans exclusive. Le Pacte mondial pour l'emploi exprime un ferme soutien au rôle que joue l'OIT dans le cadre du CCS. Les initiatives en question, qui ont été élaborées par le Comité de haut niveau sur les programmes présidé par le Directeur général du BIT, visent notamment à promouvoir les investissements propices à la viabilité écologique, à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi – stimuler l'emploi, la production, l'investissement et la demande globale et promouvoir un travail décent pour tous – ainsi qu'à instaurer un socle de protection sociale garantissant l'accès aux services sociaux de base et au logement et assurant l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables. Depuis le mois d'avril, les organismes chefs de file coordonnent avec les institutions concernées les activités communes destinées à concrétiser ces neuf initiatives. Ainsi, le BIT est l'organisme chef de file pour l'initiative relative au Pacte mondial pour l'emploi, et il partage avec l'OMS la responsabilité des activités liées à l'initiative concernant le socle de protection sociale. Le Directeur général, en sa qualité de président du Comité de haut niveau sur les programmes, a convoqué le 7 juillet 2009 à Genève une réunion des dirigeants des organismes responsables des neuf initiatives du CCS. Dans le prolongement de cette rencontre, Helen Clark, présidente du Groupe des Nations Unies pour le

<sup>2</sup> Conseil économique et social: *Surmonter la crise: un pacte mondial pour l'emploi*, juillet 2009 (E2009/L.24) (disponible sur demande).

<sup>3</sup> <http://hlcp.unsystemcewb.org/JCI>

développement, a adressé à l'ensemble des coordonnateurs résidents une lettre les invitant à collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour apporter rapidement, et selon les modalités appropriées, un soutien opérationnel aux gouvernements ayant fait part de leur intérêt pour les initiatives conjointes de lutte contre la crise.

6. Les activités destinées à réaliser les objectifs du Millénaire (OMD) font partie de celles qui se prêtent à une action conjointe des organismes des Nations Unies. Dans le cadre de l'objectif n° 1 – éradication de l'extrême pauvreté et de la faim –, la cible n° 2 a pour objet d'assurer le plein emploi et de garantir à chacun, y compris les femmes et les jeunes, la possibilité de trouver un travail décent et productif. Le BIT a participé à l'établissement du rapport 2009 sur les objectifs du Millénaire, dont il ressort que la crise est en train de compromettre la réalisation de plusieurs OMD<sup>4</sup>. Par ailleurs, la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) sera placée sous le thème du plein emploi productif et du travail décent pour tous, qui sera examiné lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale en même temps qu'un rapport du Secrétaire général sur ce thème<sup>5</sup>. Vingt et une institutions des Nations Unies ont participé à l'élaboration d'un plan d'action de l'ensemble du système visant à assurer une cohérence accrue et des synergies plus fortes entre leurs compétences respectives, de façon à appuyer les mesures de promotion de l'emploi et du travail décent prises à l'échelon national pour éliminer la pauvreté. Parallèlement à cette intensification de la lutte contre la pauvreté, le BIT continue de promouvoir activement le guide du CCS intitulé *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*.

## Sommet des dirigeants du G20 de Pittsburgh

7. Les dirigeants du G20 se sont réunis à Pittsburgh les 24 et 25 septembre. Lors du Sommet de Londres, en avril, ils avaient invité l'OIT à collaborer avec d'autres organisations concernées pour évaluer les mesures prises et à prendre dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale. Cette invitation a été favorablement accueillie dans le pacte. C'est dans son prolongement que le Directeur général du BIT a été invité au Sommet, où il a prononcé deux allocutions sur le thème «Protéger les personnes, promouvoir l'emploi»<sup>6</sup>.

## Les rapports du BIT au Sommet du G20

8. Selon les estimations figurant dans les rapports présentés par le BIT au Sommet du G20, les mesures adoptées par les gouvernements des pays du G20 en matière d'emploi et de protection sociale depuis le début de la crise économique ont permis à ces gouvernements de créer ou de sauvegarder de 7 à 11 millions d'emplois. Le BIT prévoit que la détérioration continue de la situation du marché du travail en 2009 va se traduire par une

<sup>4</sup> Nations Unies: *Objectifs du Millénaire pour le développement, rapport 2009*, consultable sur le site: [www.un.org/french/millenniumgoals/pdg/MDG%20Report%202009%20FR.pdf](http://www.un.org/french/millenniumgoals/pdg/MDG%20Report%202009%20FR.pdf).

<sup>5</sup> Assemblée générale des Nations Unies: *Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)* (A/RES/63/230).

<sup>6</sup> *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi: de la réponse à la crise à la reprise et à la croissance durable. Communication du Directeur général du BIT aux dirigeants des pays du G20 et Protéger les personnes, promouvoir l'emploi: Etude des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises par les pays en réponse à la crise économique mondiale. Rapport du BIT au Sommet des dirigeants du G20*. Le 22 septembre, les deux documents ont été adressés aux membres du Conseil d'administration, qui ont été invités à formuler leurs observations. Les réponses de deux membres figurent en annexe au présent document.

hausse du chômage mondial (entre 39 et 61 millions de personnes de plus qu'en 2007), lequel pourrait atteindre un niveau record – entre 219 et 241 millions de chômeurs. Le rapport intitulé *Protéger les personnes, promouvoir l'emploi: étude des mesures pour l'emploi et la protection sociale prises par les pays en réponse à la crise économique mondiale* recense les mesures prises pendant la période comprise entre le milieu de l'année 2008 et le 30 juillet 2009 dans 54 pays de toutes les régions et catégories de revenus; 32 mesures spécifiques ont été retenues et regroupées sous quatre rubriques: stimulation de la demande de travail; aide à l'emploi, aux demandeurs d'emploi et aux chômeurs; renforcement de la protection sociale et de la sécurité alimentaire; dialogue social et protection des droits des travailleurs.

9. On apprend dans le rapport que le nombre d'emplois créés ou préservés grâce aux mesures prises par les pays du G20 a représenté entre 29 et 43 pour cent de l'augmentation totale du chômage au cours du premier semestre de 2009, ce qui revient à dire que, sans ces mesures, le chômage aurait augmenté d'autant. Les six mesures les plus fréquemment adoptées sont les suivantes: affectation de ressources supplémentaires à l'amélioration et au développement des infrastructures; octroi de subventions et d'allègements fiscaux aux petites entreprises; prêts aux petites entreprises; programmes et moyens de formation; consultations avec les organisations d'employeurs et de travailleurs; transferts sociaux en espèces. Toutes ces mesures figurent parmi les options énoncées dans le Pacte mondial pour l'emploi.
10. Le rapport nous apprend également que, si dans un premier temps les pays ont surtout cherché à éviter une dégradation rapide de l'emploi et à atténuer l'impact de la crise sur les plus vulnérables, ils se sont par la suite de plus en plus attachés à préparer la reprise en investissant dans de nouvelles infrastructures et en préparant le monde du travail à certaines transformations structurelles comme celles qui découlent de la réduction des émissions de carbone. Il est précisé dans le rapport que les pays à faible revenu auront besoin d'une aide supplémentaire pour renforcer leurs dispositifs anticrise dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale.
11. Le rapport note que d'autres mesures destinées à lutter contre la traite des travailleurs et le travail des enfants, favoriser l'accès des petites entreprises aux marchés publics, promouvoir les consultations au niveau sectoriel, renforcer les capacités des services d'inspection du travail et protéger les travailleurs migrants n'ont pas suffisamment retenu l'attention.
12. Le rapport indique que, dans le monde, 45 millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, surtout dans les pays en développement, exerçant une pression supplémentaire sur des marchés du travail déjà mis à rude épreuve en raison de la pléthore de travailleurs informels, de chômeurs et de chômeurs découragés ainsi que de personnes exerçant un temps partiel subi. Ensemble, l'afflux des primo-demandeurs d'emploi et la progression du chômage constituent un défi considérable, tant pour le présent que pour le proche avenir. Une forte croissance économique et une croissance riche en emplois sont donc indispensables, faute de quoi l'offre d'emplois pourrait rester largement déficitaire pendant plusieurs années même si la reprise est au rendez-vous. Une telle situation appelle des mesures énergiques.

## La déclaration des dirigeants

13. Le Sommet a adopté une déclaration des dirigeants<sup>7</sup> dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement ont défini leur engagement dans les termes suivants: «Nous sommes convenus de lancer un cadre qui définit les politiques et la manière dont nous agirons ensemble pour parvenir à une croissance mondiale forte, durable et équilibrée. Nous avons besoin d'une reprise durable qui crée les emplois de qualité qu'attendent nos concitoyens.» Dans les réflexions qu'ils ont proposées avant, pendant et après le Sommet, de nombreux dirigeants ont évoqué le défi posé par la crise de l'emploi et se sont félicités de l'apport de l'OIT à la réunion.
14. Constatant qu'une catastrophe économique mondiale a pu être évitée mais que, dans de nombreux pays, la reprise de la croissance dépend encore fortement des plans de relance des pouvoirs publics, les dirigeants sont «convenus de maintenir [leurs] mesures de soutien à l'activité économique jusqu'à ce que la reprise soit assurée». S'inspirant des propositions de la Chancelière Angela Merkel, qui a préconisé de soumettre l'économie à un certain nombre de principes régulateurs, les dirigeants ont défini dans leur déclaration un nouveau Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée et adopté «les principes essentiels d'une activité économique durable».
15. La déclaration traite de nombreux aspects de la crise dans l'optique du Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée. Elle comporte notamment dans la partie intitulée «Placer les emplois de qualité au cœur de la reprise» des engagements précis qui sont formulés comme suit:

43. La réponse rapide, vigoureuse et soutenue de nos pays a sauvé voire créé des millions d'emplois. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nos efforts auront permis de créer ou de sauver 7 à 11 millions d'emplois d'ici la fin de cette année. Sans une action durable, le chômage risque de continuer à augmenter dans de nombreux pays même une fois les économies stabilisées, avec des répercussions disproportionnées sur les segments les plus vulnérables de nos populations. Avec la reprise de la croissance, chaque pays doit faire en sorte que l'emploi se reconstitue rapidement. Nous nous engageons à mettre en œuvre des plans de relance qui soutiennent le travail décent, contribuent à préserver les emplois existants et donnent la priorité à la croissance de l'emploi. En outre, nous continuerons à assurer des revenus, une protection sociale et un soutien à la formation aux personnes sans emploi et à celles dont les emplois sont les plus menacés. Nous convenons que cette période de crise ne peut servir d'excuse pour méconnaître ou affaiblir les normes du travail internationalement reconnues. Pour assurer une croissance mondiale qui bénéficie au plus grand nombre, nous devons mettre en œuvre des politiques conformes aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

44. Notre nouveau Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée requiert des réformes structurelles permettant de créer des marchés du travail inclusifs, des politiques actives du marché du travail et des programmes d'enseignement et de formation de qualité. Chacun de nos pays aura besoin, dans l'application de ses propres politiques nationales, de renforcer la capacité de nos travailleurs à s'adapter aux fluctuations de la demande du marché et à tirer profit des innovations et des investissements dans les nouvelles technologies, l'énergie propre, l'environnement, la santé et les infrastructures. Il ne suffit plus de former les travailleurs pour qu'ils remplissent les exigences spécifiques actuelles, nous devons assurer l'accès à des programmes de formation leur permettant de développer leurs compétences tout au long de leur vie et ciblant les nouveaux besoins du marché. Les pays développés doivent soutenir les pays en développement pour les aider à constituer et renforcer leurs capacités dans ce domaine. Ces mesures permettront que les bénéfices découlant des nouvelles inventions et de l'élimination des obstacles actuels à la croissance soient largement partagés.

<sup>7</sup> [www.pittsburghsummit.gov/mediacenter/129639.htm](http://www.pittsburghsummit.gov/mediacenter/129639.htm)

45. Nous nous engageons à déployer des efforts intenses en matière de formation dans nos stratégies et nos investissements en matière de croissance. Nous reconnaissons que les programmes d'emploi et de formation fructueux sont souvent conçus grâce à une collaboration entre employeurs et employés et nous demandons à l'OIT, en partenariat avec d'autres organisations, de convoquer ses membres et des ONG pour élaborer une stratégie de formation qu'elle soumettra à notre examen.

46. Nous convenons qu'il importe, pour la croissance économique à venir, de créer un cadre favorisant l'emploi. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de la Conférence de Londres sur l'emploi et du Sommet social de Rome. Nous saluons également la résolution adoptée récemment par l'OIT, intitulée «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi», et nous engageons nos pays à adopter les éléments clés de son cadre général afin de faire avancer la dimension sociale de la mondialisation. Les institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques.

47. Pour poursuivre notre travail sur les politiques de l'emploi, le Président du Sommet de Pittsburgh a demandé à son Secrétaire à l'emploi d'inviter nos ministres de l'emploi et du travail à constituer un groupe de travail dès le début 2010, qui consultera les syndicats et le patronat et s'appuiera sur les conclusions de la prochaine réunion des ministres du travail et de l'emploi des pays de l'OCDE sur la crise de l'emploi. Nous chargeons nos ministres d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi, d'étudier les rapports de l'OIT et d'autres organisations sur l'impact des mesures que nous avons adoptées, de nous faire savoir si de nouvelles mesures sont souhaitables et d'étudier des politiques à moyen terme en matière d'emploi et de développement des compétences, des programmes de protection sociale et les bonnes pratiques garantissant que les travailleurs seront formés pour tirer bénéfice des avancées de la science et de la technologie.

16. La prochaine réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G20 aura lieu en juin 2010 au Canada, et une autre réunion est prévue avant la fin de cette même année en République de Corée. Le G20 a été désigné comme «le premier forum de coopération économique internationale». En 2011, la France accueillera le Sommet des dirigeants des pays du G20, qui devrait avoir lieu tous les ans.

## Sommet du G8 à L'Aquila

17. Le Sommet du G8 de 2009, auquel le Directeur général était convié, a eu lieu du 8 au 10 juillet à L'Aquila en Italie. Les participants ont adopté plusieurs textes, dont une déclaration sur un leadership responsable pour un avenir durable<sup>8</sup> comprenant le paragraphe suivant sur la dimension sociale de la crise:

37. Les politiques sociales et les politiques de l'emploi sont un pilier essentiel dans le contexte d'un nouveau cadre mondial. Des mesures devraient prévoir un complément de revenu pour les personnes et les ménages et prévenir le chômage à long terme, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, compte tenu des questions d'égalité hommes-femmes. Les pays développés, émergents et en développement ainsi que les institutions internationales devraient œuvrer de concert pour garantir une croissance axée sur l'emploi et favoriser la cohésion sociale. Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent de l'OIT, en s'inspirant de la résolution «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi» adoptée par cette Organisation, contribue à répondre à la crise au niveau planétaire et à mettre en avant la dimension sociale de la mondialisation. Les gouvernements et les entreprises ne devraient pas se servir de la crise comme d'une excuse pour moins se soucier du respect des droits et de la protection des travailleurs. Nous nous engageons à promouvoir l'emploi et la cohésion sociale au niveau mondial et le respect des droits du travail reconnus à l'échelle internationale et énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

<sup>8</sup> L'Aquila G8 Declaration on Responsible Leadership for a Sustainable Future. [www.g8italia2009.it/static/G8\\_Allegato/G8\\_Declaration\\_08\\_07\\_09\\_final,0.pdf](http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/G8_Declaration_08_07_09_final,0.pdf)

et son suivi. Nous nous engageons en outre à tenir compte de la dimension humaine de la crise et à rétablir la croissance en la renforçant.

**Réunions organisées par l'Union européenne (UE),  
l'Organisation de coopération et de développement  
économiques (OCDE), l'Union africaine (UA),  
l'Organisation des Etats américains (OEA),  
la Banque asiatique de développement (BAD)  
et le Forum arabe pour l'emploi**

18. A la réunion informelle qu'ils ont tenue le 17 septembre à Bruxelles en vue du Sommet de Pittsburgh, les *chefs d'Etat et de gouvernement* de l'UE sont convenus que:

... afin d'éviter que des personnes soient exclues à titre permanent du marché du travail, il convient d'accorder une attention particulière: i) au maintien de l'emploi, à la création d'emplois et à la promotion de la mobilité; ii) à l'amélioration des compétences et à la mise en correspondance des compétences et des besoins du marché du travail; iii) à l'amélioration de l'accès à l'emploi. Il est en outre nécessaire de renforcer la capacité des travailleurs à s'adapter à l'évolution des demandes du marché et de préparer les travailleurs à tirer profit des nouveaux investissements dans les domaines des énergies propres, de la santé et des infrastructures. L'emploi et la cohésion sociale doivent se voir accorder une place centrale. A cet égard, nous saluons le Pacte mondial pour l'emploi récemment adopté par l'OIT.

19. Les *ministres de l'Emploi et du Travail des pays de l'OCDE*, ainsi que leurs homologues brésilien, chilien, estonien, indien, israélien, russe et slovène, se sont réunis à Paris les 28 et 29 septembre. Invité à prendre part à cette réunion, le Directeur général du BIT a présenté un rapport sur le Sommet du G20 de Pittsburgh. Dans leur communiqué<sup>9</sup>, les ministres,

... notant que des mesures importantes ont déjà été prises sur le plan international et au niveau national pour contrecarrer les effets du ralentissement de l'activité, (...) ont exprimé leur satisfaction devant les premiers signes de reprise économique. Toutefois, ils ont également souligné qu'ils allaient devoir faire face aux conséquences d'un chômage élevé et persistant pendant un certain temps encore après que la reprise sera bien engagée. Ils sont convenus que, compte tenu de la gravité de la récession, des politiques d'emploi et des politiques sociales d'envergure et innovantes sont essentielles pour faire face à la crise de l'emploi et faciliter le retour à une croissance économique saine, et ils ont demandé à l'OCDE d'examiner les implications de la crise pour sa Stratégie pour l'emploi révisée.

20. La *Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine*, dans les conclusions de la réunion qu'elle a tenue à Addis-Abeba du 28 septembre au 2 octobre, a recommandé de transposer le Pacte mondial pour l'emploi dans des plans d'action nationaux pour faire face à la détérioration de l'emploi et à l'aggravation de la pauvreté sur le continent. Elle a réaffirmé l'attachement de l'Union africaine à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique et s'est félicitée de l'invitation du Président du Burkina Faso, S. E. Blaise Compaoré, au premier Colloque africain sur le travail décent qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à Ouagadougou et rassemblera des chefs d'Etat, des ministres de l'emploi et des finances et des dirigeants d'organisations d'employeurs et de travailleurs. La commission a demandé au BIT de travailler en collaboration avec les

<sup>9</sup> Ministres de l'Emploi et du Travail des pays de l'OCDE: *Communiqué final – Faire face à la crise de l'emploi: la réponse des politiques du marché du travail et des politiques sociales*, Paris, 29 sept. 2009. [www.oecd.org/document/29/0,3343,en\\_2649\\_34487\\_43790301\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/29/0,3343,en_2649_34487_43790301_1_1_1_1,00.html)

organisations internationales, régionales et nationales compétentes afin de mettre en œuvre le pacte, sur lequel elle a décidé d'aligner les cadres de développement nationaux<sup>10</sup>.

21. La *XVI<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des Etats américains* s'est déroulée du 6 au 8 octobre à Buenos Aires (Argentine) et a adopté une déclaration intitulée «Faire face à la crise avec le développement, le travail décent et la protection sociale»<sup>11</sup>. Le Directeur général a participé à cette conférence. Cette déclaration fait mention d'un vaste programme de coopération et entérine «la résolution 'Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi' de la 98<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, conçue pour orienter les politiques nationales et internationales destinées à stimuler la reprise économique, à créer des emplois et à protéger les travailleurs, les travailleuses et leurs familles.»
22. La *Banque asiatique de développement* (BAD) a organisé du 28 au 30 septembre à Hanoi, avec neuf partenaires de développement, dont l'OIT, une grande conférence de haut niveau sur «L'impact du ralentissement économique mondial sur la pauvreté et le développement durable en Asie et dans le Pacifique»<sup>12</sup>. S'exprimant à la clôture de la conférence, M<sup>me</sup> Schaefer-Preuss, vice-présidente de la BAD, a déclaré que le récent ralentissement économique mondial avait provoqué une baisse de la demande de produits d'exportation dont dépendaient les économies de la région, ce qui avait entraîné des suppressions d'emplois dans beaucoup d'entreprises d'exportation et l'effondrement des revenus de milliers de personnes dans la région. Beaucoup risquent d'avoir des difficultés à trouver un autre emploi. «Instaurer les conditions propices à la création d'emplois de qualité et, surtout, à la mise en place de programmes de protection sociale pour les personnes qui ne sont pas en mesure de trouver un travail décent est la première des priorités pour les gouvernements des pays d'Asie et du Pacifique» a-t-elle indiqué. Organisée par la BAD en coopération avec les gouvernements du Viet Nam et de la Chine, le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et neuf partenaires de développement, la conférence a réuni 350 représentants de la BAD, des gouvernements des pays de la région, de la société civile, d'organisations intergouvernementales et des milieux universitaires, qui se sont penchés sur les conséquences sociales de la crise mondiale et sur la nécessité de réformer les politiques sociales.
23. Au *Forum arabe pour l'emploi* (Beyrouth, 19-21 octobre) organisé conjointement par le BIT et l'Organisation arabe du travail (OAT), des délégués tripartites de 22 pays arabophones du Moyen-Orient et d'Afrique ont adopté un plan d'action visant à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi dans la région. Ce plan d'action insiste en particulier sur le développement des petites entreprises, les compétences, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail. Il contient un accord entre employeurs et travailleurs qui sont convenus de se réunir à intervalles réguliers afin d'examiner des questions importantes relatives à l'emploi et au travail, et prévoit un renforcement de la coopération régionale, notamment grâce à la coopération entre l'OIT et l'OAT.

<sup>10</sup> Union africaine: *Déclaration sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique*, Addis-Abeba, 29 sept. 2009 (disponible sur demande).

<sup>11</sup> Organisation des Etats américains: *Déclaration de Buenos Aires 2009: «Faire face à la crise avec le développement, le travail décent et la protection sociale»*, 8 oct. 2009. [www.sedi.oas.org/ddse/english/cpo\\_trab\\_XVI\\_CIMT.asp#\\_Hlk2](http://www.sedi.oas.org/ddse/english/cpo_trab_XVI_CIMT.asp#_Hlk2)

<sup>12</sup> <http://www.adb.org/Documents/Events/2009/Poverty-Social-Development/>



## **Assurer une reprise mondiale, rééquilibrer le développement économique et accroître le contenu de la croissance en emplois**

24. Au cours des mois qui ont suivi la Conférence internationale du Travail, les participants à plusieurs grandes réunions internationales ont eux aussi reconnu qu'il était nécessaire d'accroître la cohérence des politiques et la coordination internationale, et ont souscrit aux lignes d'action proposées dans le Pacte mondial pour l'emploi. L'important soutien dont bénéficient l'OIT et le Pacte mondial est dû à plusieurs facteurs. En particulier, avec la hausse ininterrompue du chômage et d'autres indicateurs de la détérioration du marché du travail, l'augmentation de plus en plus préoccupante de la pauvreté et la prise de conscience que, si rien n'est fait au plus vite, la crise de l'emploi pourrait durer et ainsi freiner la reprise économique et attiser les tensions sociales, il est devenu évident que l'initiative de l'OIT était adaptée et venait à point nommé. Un volume important d'actifs à problèmes continue de plomber les marchés financiers. Les prévisions les plus récentes semblent annoncer une reprise en 2010, mais la situation varie très nettement d'un pays à l'autre<sup>13</sup>.
25. En outre, les mandants de l'OIT ont engagé une offensive sans précédent pour présenter le pacte et en expliquer l'importance. Grâce aux efforts déployés dans les administrations publiques pour que les chefs d'Etats et de gouvernement ainsi que différents ministères soient conscients du potentiel du pacte, grâce aux nombreuses actions de sensibilisation menées par les réseaux internationaux d'organisations de travailleurs et d'employeurs et grâce à la contribution que le Bureau a apportée à des conférences internationales au moment voulu ainsi qu'à l'action d'autres organisations internationales compétentes, les options proposées dans le Pacte mondial pour l'emploi se trouvent désormais en bonne place dans la liste des priorités politiques.
26. Dans les prochains mois, l'enjeu principal sera de faire en sorte que ce soutien international débouche sur une action efficace des pouvoirs publics dans un grand nombre de pays. Le document GB.306/3/1 sur la concrétisation du Pacte mondial pour l'emploi présente la stratégie en cours d'élaboration pour aider les mandants à mettre le pacte à profit. La contribution et le rapport présentés par le BIT au Sommet des dirigeants du G20 qui a eu lieu à Pittsburgh donnent en outre une première évaluation de la mise en œuvre, par les pays, des mesures recommandées dans le pacte. Il en ressort que de nombreux pays mettent actuellement en pratique certains éléments du pacte et que les mesures de relance dans leur ensemble ont peut-être contribué à réduire d'environ un tiers la poussée du chômage dans les pays du G20. Néanmoins, le BIT, dans sa contribution qui faisait écho au pacte lui-même, s'est dit préoccupé de voir que, faute de soutien international, certains pays ne seront pas en mesure d'appliquer pleinement la démarche préconisée dans le pacte car ils conjuguent une situation budgétaire tendue, un fort endettement extérieur et de faibles capacités institutionnelles.

### **Sources de financement possibles de la mise en application du Pacte mondial pour l'emploi à l'échelon national**

27. La déclaration des dirigeants du G20 contient la phrase suivante: «Les institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leur politique.» Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) reconnaissant

<sup>13</sup> Le document GB.306/WP/SDG/1(Add.) donne un aperçu des prévisions récentes concernant l'économie mondiale.

lui aussi que les recommandations et les options contenues dans le Pacte mondial pour l'emploi doivent être financées, il invite les pays donateurs et les institutions multilatérales à fournir ce financement, y compris en prenant sur les ressources qu'il est prévu d'utiliser pour lutter contre la crise<sup>14</sup>. Comme l'indique le paragraphe 5, le BIT travaille à la réalisation de cet objectif avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et avec le réseau d'équipes de pays des Nations Unies.

**28.** Au mois de mai, les participants à la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui a réuni 23 pays donateurs et organisations multilatérales de coopération pour le développement, ont adopté une déclaration de principe, intitulée «Le rôle de l'emploi et de la protection sociale: instaurer une croissance économique plus favorable aux pauvres», dans laquelle ils reconnaissent qu'une intervention des pouvoirs publics en faveur de la protection sociale et de l'emploi est de plus en plus demandée dans les pays partenaires, et qu'il faut répondre à cette demande. «L'emploi productif et le travail décent doivent constituer un objectif de premier plan de la coopération pour le développement<sup>15</sup>.»

**29.** A la réunion du Comité monétaire et financier international tenue le 4 octobre à Istanbul, les Gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) ont fait la déclaration suivante:

... Nous nous engageons à continuer d'appliquer des politiques budgétaires, monétaires et financières propres à favoriser cette évolution jusqu'à ce que la reprise se soit durablement installée et nous nous tenons prêts à prendre le cas échéant de nouvelles mesures pour réamorcer le crédit, rétablir les emplois disparus et regagner le terrain perdu dans la lutte contre la pauvreté. Nous soulignons que les réformes qu'il a été convenu d'engager dans le secteur financier et sur le plan réglementaire doivent être menées à bien sans délai. Nous réaffirmons notre responsabilité collective d'éviter le protectionnisme sous toutes ses formes. Il importe aussi de veiller à ce que les efforts déployés par les pays à faible revenu pour mettre en œuvre leurs programmes de développement à long terme et combattre la pauvreté continuent à bénéficier d'un soutien international, et de rester attentif aux effets de la crise sur ces pays<sup>16</sup>.

**30.** De même, dans le communiqué du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale paru le 5 octobre, les ministres ont déclaré:

Quelque 90 millions de personnes de plus pourraient ainsi basculer dans l'extrême pauvreté d'ici la fin de 2010 à cause de la crise. Les progrès réalisés au prix de durs efforts en direction des objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) sont maintenant compromis. Pour protéger les pauvres, nous engageons les membres à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'accroître le montant et l'efficacité de leur aide. Les pays en développement ont un rôle important à jouer dans le redressement de l'économie mondiale, et de leurs progrès dépend la croissance à venir. Nous constatons avec satisfaction que les pays en développement continuent d'améliorer leur cadre de politique économique, et nous réitérons qu'il faut impérativement s'attaquer aux contraintes de financement et investir dans les pays en développement si l'on veut promouvoir une croissance durable<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> Conseil économique et social des Nations Unies: *Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi*, op. cit.

<sup>15</sup> <http://www.oecd.org/dataoecd/41/57/43528654.pdf>

<sup>16</sup> <http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09347f.htm>

<sup>17</sup> <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTDEVCOMMFRENCH/0,,contentMDK:22339049~menuPK:1621108~pagePK:64000837~piPK:64001152~theSitePK:1620629~isCURL:Y,00.html>

- 31.** Au Sommet du G20 qui s'est tenu à Londres en avril, plus de 1 000 milliards de dollars E.-U. ont été promis pour «rétablir le crédit, la croissance et l'emploi dans l'économie mondiale». Cette somme correspondait en grande partie à l'octroi de prêts au FMI pour que celui-ci puisse lui-même prêter davantage, mais elle comprenait également 50 milliards de dollars E.-U. «en faveur de la protection sociale, de l'accroissement des échanges commerciaux et du développement des pays à faible revenu»<sup>18</sup>. Le FMI a augmenté le soutien qu'il apporte principalement à des pays émergents à revenu intermédiaire via son système de Ligne de crédit modulable et ses accords de précaution de montant élevé afin d'accroître les réserves disponibles. Les ressources destinées à l'octroi de prêts concessionnels aux pays à faible revenu ont doublé. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée annuelle de 2009, le Directeur général du Fonds a déclaré : «nous avons simplifié notre conditionnalité, en nous recentrant exclusivement sur les mesures essentielles pour la stabilité macroéconomique et la croissance. Nous avons tenu compte du creusement des déficits dans nos programmes de prêts concessionnels et non concessionnels. En outre, nos programmes comportent désormais des dispositions spéciales visant à protéger les plus défavorisés et les plus vulnérables.»
- 32.** Les efforts déployés par la Banque mondiale pour renforcer le soutien en faveur de la protection sociale étaient axés sur un nouveau fonds pour une réponse sociale rapide, dont on pensait qu'il inciterait les donateurs à apporter de nouveaux financements. Pourtant, à ce jour, les prêts accordés pour des projets de réponse sociale rapide l'ont surtout été par les circuits existants. Une part élevée de ces prêts a été attribuée à des pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, déjà dotés avant la crise de programmes qui établissaient des «filets» de sécurité sociale et qu'il était possible d'élargir rapidement. Un fonds d'affectation spéciale multidonateurs destiné à acheminer les fonds des donateurs vers des projets concernant la protection sociale, le marché du travail, les services de l'emploi et les services sociaux de base n'est pas encore opérationnel.
- 33.** Dans l'allocution qu'il a prononcée en octobre devant le Comité monétaire et financier international et le Comité du développement, le Directeur général du BIT s'est dit préoccupé de constater que le changement d'orientation politique envisagé par les institutions de Bretton Woods et le relèvement prévu des financements destinés aux mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale tardaient à se concrétiser.

Plusieurs pays émergents et pays en développement ne sont pas à même de recourir aux mesures de relance budgétaire ou monétaire appliquées par les pays riches pour faire obstacle à la récession. Toutefois, si ces pays sont contraints à l'austérité pour s'adapter à la situation, cela assombrirait les perspectives d'une reprise mondiale et mettrait à rude épreuve un tissu social souvent fragile. C'est pourquoi une aide internationale à court et moyen terme, assortie de conditions très libérales, est une nécessité pour les pays dont les moyens d'action sont restreints afin de ménager la marge de manœuvre et le temps dont ils ont besoin pour appliquer des stratégies d'ajustement fondées sur la croissance<sup>19</sup>.

- 34.** Le dialogue entre les institutions des Nations Unies, le FMI, les banques multilatérales de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE doit en priorité porter sur la manière de répondre à la nécessité reconnue dans le Pacte mondial pour l'emploi,

... d'encourager la communauté internationale, notamment les institutions financières internationales, à fournir des ressources pour que soient prises des mesures anticycliques dans les pays confrontés à des contraintes budgétaires et politiques; de tenir les engagements d'accroître l'aide visant à éviter une forte régression sur la voie de la réalisation des objectifs

<sup>18</sup> [www.londonsummit.gov.uk/en/summit-aims/summit-communique/](http://www.londonsummit.gov.uk/en/summit-aims/summit-communique/)

<sup>19</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2009/imfc.pdf>

du Millénaire pour le développement; et d'exhorter la communauté internationale à fournir une aide au développement, notamment un soutien budgétaire, pour instaurer un socle de protection sociale à l'échelon national.

(Voir également le document GB.306/TC/4.)

### **Coordonner l'action menée aux niveaux international et national pour assurer la reprise et un développement équilibré**

35. Le Pacte mondial pour l'emploi énonce notamment le principe selon lequel il faut établir un lien entre le progrès social et le développement économique en «accord[ant] une attention prioritaire à la protection et à la croissance de l'emploi par le biais d'entreprises durables, de services publics de qualité et de la mise en place d'une protection sociale adéquate pour tous dans le cadre de l'action menée actuellement aux niveaux international et national pour contribuer à la reprise et au développement. Les mesures devraient être mises en œuvre rapidement et de façon coordonnée».

36. La question de la cohérence et de la coordination des politiques est l'une des thématiques centrales de la déclaration des dirigeants du G20:

... nous sommes convenus de lancer un cadre qui définisse les politiques et la manière dont nous agissons ensemble pour parvenir à une croissance mondiale forte, durable et équilibrée. Nous avons besoin d'une reprise durable qui crée les emplois de qualité qu'attendent nos concitoyens. Nous devons passer de sources publiques à des sources privées de la demande, instaurer un modèle de croissance plus durable et plus équilibrée dans tous les pays et réduire les déséquilibres de développement. Nous nous engageons à éviter les cycles déstabilisateurs d'expansion et de ralentissement extrêmes dans le domaine du crédit et du prix des actifs et à adopter des politiques macroéconomiques qui encouragent une demande mondiale adéquate et équilibrée, de manière compatible avec la stabilité des prix. Nous ferons également des progrès décisifs sur les réformes structurelles qui favorisent la demande privée et renforcent le potentiel de croissance à long terme. Notre Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée est un pacte qui nous engage à travailler ensemble pour évaluer mutuellement la compatibilité de nos politiques, à déterminer si elles sont collectivement cohérentes avec une croissance plus durable et plus équilibrée, et à agir si nécessaire pour honorer nos engagements communs.

Les ministres des Finances des pays membres du G20 sont invités à engager ce processus avec le concours du FMI. Dans la partie de la déclaration intitulée «Placer les emplois de qualité au cœur de la reprise», les dirigeants du G20 conviennent par ailleurs «qu'il importe, pour la croissance économique à venir, de créer un cadre favorisant l'emploi».

37. A cet égard, la décision des dirigeants du G20 de convoquer une réunion des ministres de l'emploi et du travail en vue de «poursuivre notre travail sur les politiques de l'emploi» est très encourageante. De même, le fait qu'ils demandent d'autres rapports du BIT sur l'impact des mesures adoptées et d'éventuelles mesures complémentaires revêt une importance particulière pour l'Organisation. Le cadre envisagé par le G20 est en parfaite syntonie avec un certain nombre d'idées avancées dans le Pacte mondial pour l'emploi et, en particulier, dans la section V sur l'action de l'OIT. Dans cette action sont préconisées des activités consistant à améliorer l'information sur le marché du travail, à collecter et à diffuser des informations sur les mesures anticrise et les plans de relance des pays, à évaluer les mesures déjà prises et celles qui devront l'être dans l'avenir, à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, à renforcer les capacités de diagnostic et de conseil des pays, et à traiter en priorité les mesures anticrise dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Les efforts à déployer pour intensifier l'action dans ces domaines sont décrits dans le document GB.306/3/1 et revêtent

un caractère d'autant plus urgent qu'il importe de veiller à ce que l'OIT soit à même, le cas échéant, de contribuer à l'analyse des politiques préconisées par les membres du G20, dans les domaines dans lesquels elle fait autorité.

- 38.** Dans l'optique d'un redressement durable et de l'instauration d'une mondialisation équitable, des politiques cohérentes et coordonnées devraient être mises en place pour éviter le grave risque d'une reprise fragile dans de nombreux pays où la dépression du marché du travail se prolonge, laissant des traces profondes sur le tissu social et entravant le redémarrage de la croissance.
- 39.** Beaucoup des pays les moins avancés ainsi que plusieurs pays en développement et pays émergents à revenu intermédiaire ne sont pas en mesure d'engager l'action d'envergure préconisée dans le Pacte mondial pour l'emploi. Cela tient à un ensemble de facteurs, tels qu'une situation budgétaire difficile, le poids de la dette extérieure et des capacités institutionnelles insuffisantes. La communauté internationale doit mobiliser l'aide financière et technique nécessaire pour surmonter ces difficultés.
- 40.** Dans un certain nombre de pays, les signes d'un essoufflement de la récession et d'un certain redémarrage de la croissance tiennent en grande partie à la stimulation de la demande par des réductions d'impôts et une augmentation des dépenses, associées à un assouplissement monétaire destiné à injecter des liquidités à des taux d'intérêt très bas sur les marchés financiers<sup>20</sup>. Or les déficits budgétaires des Etats laissent craindre un accroissement de la pression fiscale et une éventuelle poussée inflationniste. C'est pourquoi les décideurs envisagent actuellement des stratégies de désengagement des mesures exceptionnelles mises en place l'année dernière. Toutefois, la plupart d'entre eux considèrent que l'abandon prématuré de ces mesures risque de freiner la reprise, voire d'inverser la tendance. Le choix du moment et du rythme auxquels ces stratégies de désengagement seront appliquées sera déterminant pour la reprise de l'emploi, certains ministres des Finances estimant même qu'elles ne devraient pas être mises en œuvre avant que le chômage ne commence à fléchir<sup>21</sup>.
- 41.** Pour soutenir la reprise, de nombreux pays ont besoin d'une croissance qui repose sur une base plus large et qui soit plus équilibrée sur les plans économique, social et environnemental. Certes, les déficits et les excédents au niveau international font l'objet d'une grande attention, mais la suppression de plusieurs grands déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux pourrait contribuer à la reprise et à l'instauration d'une mondialisation équitable, inclusive et plus stable. Pour remédier à ces déséquilibres, il faut, par exemple:
- accroître l'intensité d'emploi de la croissance;
  - augmenter la part des salaires dans la croissance de la productivité et réduire les inégalités de revenus;
  - mettre davantage l'accent sur l'instauration d'un socle de protection sociale;
  - veiller à ce que le secteur des services financiers serve les intérêts de l'économie réelle;
  - accorder une attention accrue à l'écologisation de l'économie et à la création d'emplois verts.

<sup>20</sup> FMI: *Perspectives économiques mondiales*, Washington, DC, oct. 2009, chap. 1.

<sup>21</sup> C. Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi de la France, *Financial Times*, 7 oct. 2009.

42. L'augmentation de la consommation sera un important facteur de croissance et de relance. Et cette augmentation dépend largement de la croissance de l'emploi, du relèvement de la part des salaires dans l'accroissement de la productivité et du renforcement de la protection sociale. Cela permettrait d'éviter une longue période de stagnation, favoriserait une croissance plus inclusive et stimulerait le développement de nombreuses entreprises durables. Il est de plus en plus admis que le rééquilibrage de la part des revenus du travail dans le PIB, en recul depuis longtemps dans de nombreux pays, est nécessaire pour rendre la mondialisation inclusive et plus stable à l'avenir <sup>22</sup>.
43. L'adoption de nouvelles règles applicables aux marchés financiers internationaux fait actuellement l'objet d'un intense débat, principalement au sein du Conseil de stabilité financière récemment créé. La rigueur de ce débat permet de prévenir des risques systémiques catastrophiques du type de ceux qui se sont manifestés avant 2007 et qui ont déclenché une récession mondiale dont les entreprises, les travailleuses et les travailleurs ressentiront pendant de nombreuses années les effets. En revanche, il est plus difficile de savoir dans quelle mesure ces nouvelles règles contribueront à valoriser l'économie réelle et à créer des emplois décents.
44. La définition de nouvelles formes de consommation, de production et d'emploi, compatibles avec la lutte contre le réchauffement de la planète, fait elle aussi partie des grands enjeux de l'Agenda du travail décent. La prise de conscience, dans un nouvel accord de Copenhague qui pourrait être conclu en décembre 2009, de la nécessité de passer à une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub> ouvrirait la voie à des politiques de l'environnement et de l'emploi cohérentes. Toutefois, la difficulté d'orienter la croissance mondiale à la fois vers la viabilité écologique et la réalisation d'objectifs de développement inaccomplis, parmi lesquels l'éradication de la pauvreté, est une cause de préoccupation majeure.

## Conclusion

45. La réaction du système multilatéral à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi est très encourageante. Toutefois, assurer une reprise mondiale, rééquilibrer le développement économique et accroître le contenu de la croissance en emplois sont autant de grands défis pour l'action gouvernementale qui appellent le concours de l'OIT.
46. Comme l'ont souligné de nombreux participants à la Conférence internationale du Travail, réaliser les objectifs du pacte suppose que l'OIT collabore étroitement avec différents acteurs du système multilatéral en vue d'améliorer la cohérence des politiques et leur coordination au niveau international. A cet effet, les mandants de l'OIT et le Bureau devront attirer sans relâche l'attention des représentants nationaux qui siègent dans les instances dirigeantes d'autres organisations dont le mandat est en rapport avec le Pacte mondial pour l'emploi, ainsi que du personnel de ces organisations, sur la nécessité de contribuer à une reprise rapide, créatrice d'emplois décents, à l'élaboration de politiques plus efficaces dans des domaines comme celui de la protection sociale et à l'instauration d'un environnement propice à une croissance forte, durable et équilibrée.

Genève, le 4 novembre 2009.

*Document soumis pour information.*

<sup>22</sup> K. Dervis, vice-président du programme *Global Economy and Development* de la Brookings Institution: «Growth after the Storm?», *The Per Jacobsen Lecture*, Istanbul, 2009.

## Annexe

### Commentaires des mandants concernant le rapport du BIT intitulé «Protéger les personnes, promouvoir l'emploi»

#### *Commentaire du gouvernement japonais*

Prière de modifier l'annexe documentaire 1 comme suit.

Le libellé de l'encadré 3 (page 30) devrait être le suivant:

*Japon:* 12 000 milliards de yen accordés à l'association de garantie du crédit pour assouplir les contraintes en matière de crédit pour les PME, et 4 000 milliards de yen supplémentaires pour des prêts servant de filet de sécurité.

Le libellé de l'encadré 6 (page 32) devrait être le suivant:

*Japon:* La subvention pour l'adaptation de l'emploi, qui est versée directement aux employeurs, est passée de la moitié des coûts d'ajustement des salariés à deux tiers pour les grandes entreprises et de deux tiers à quatre cinquièmes pour les PME (le taux de la subvention peut être augmenté si l'employeur évite tout licenciement et toute autre action similaire), atteignant un montant maximum de 80 dollars des Etats-Unis par jour (le montant peut être encore augmenté de 41 dollars des Etats-Unis par jour pour les grandes entreprises et de 62 dollars des Etats-Unis par jour pour les PME pendant 300 jours au maximum en trois ans)<sup>\*</sup>. Cette subvention est financée au moyen de la cotisation de l'employeur à l'assurance-chômage.

<sup>\*</sup> Les montants de la subvention sont calculés sur la base du taux de change en vigueur au 30 juin 2009 entre le dollar des Etats-Unis et le yen japonais (1 dollar E.-U. = 96,32 yen japonais).

**Commentaires de la Confédération espagnole  
des organisations d'employeurs (CEOE)**  
(Madrid, le 1<sup>er</sup> octobre 2009)

*Nous accueillons avec satisfaction ce rapport, très utile* en ces temps difficiles pour l'évolution de l'emploi. Le lien établi avec les mesures décidées au Sommet du G20 renforce sa pertinence et contribue à consolider le rôle que joue l'OIT dans le nouveau contexte international.

Nous nous félicitons aussi du rapprochement opéré et de la collaboration avec l'Organisation européenne pour le développement et la coopération. Cette collaboration de deux organisations internationales sur les objectifs de l'étude et la mise en commun des méthodes et résultats d'analyse se traduira, à n'en pas douter, par une plus grande visibilité et efficacité dans les résultats.

En outre, l'inventaire des mesures adoptées (annexe 3 du rapport) élaboré par le BIT est d'une extrême utilité et démontre la valeur ajoutée qu'offre une organisation qui est un poste d'observation privilégié des différentes politiques de l'emploi <sup>1</sup>.

Hormis notre *appréciation globale positive* du rapport, nous aimerions formuler quatre observations critiques sur le contenu du document.

- Comme il est dit dans le rapport, l'analyse de l'évolution de l'emploi sur le plan global a ses limites. La principale découle de *l'hétérogénéité des situations* et du comportement de l'emploi face à la crise selon les zones géographiques. Certes, nous assistons peut-être pour la première fois à une crise véritablement mondiale qui touche toutes les régions du monde. Néanmoins, ses effets, comme le montre le rapport, sont très variables. Toutes considérations sur les tendances de l'emploi à l'échelle mondiale, y compris les analyses relatives à la reprise de l'emploi (annexe 5), doivent donc être émises avec une certaine prudence.
- L'évaluation des mesures adoptées dans les pays dont la situation est examinée dans le rapport *pèche peut-être en ce qu'elle est trop axée sur l'aspect quantitatif, au détriment de l'aspect qualitatif*. Effectuer une évaluation sur la base du pourcentage ou du nombre de mesures adoptées dans différents domaines a ses limites par rapport à une analyse fondée sur les effets potentiels de ces mesures et les ressources qui sont consacrées à leur mise en œuvre.
- Par ailleurs, *l'interdépendance des différentes mesures fait qu'il est parfois difficile de les classer dans une catégorie précise* (par exemple, les mesures visant à réduire les cotisations de sécurité sociale sont aussi des mesures d'aide à l'emploi et pourraient, si elles faisaient l'objet de consultations, figurer dans la partie consacrée aux consultations sur les réponses à la crise).
- La dernière partie du rapport, l'annexe 4, porte sur l'estimation de l'impact sur l'emploi des mesures de relance budgétaire. Il y est dit que, de manière générale, l'augmentation de l'emploi dans le monde pourrait se situer dans une fourchette de 2 à 5,7 millions en 2009. Au-delà des considérations d'ordre général exposées plus haut sur la prudence à observer quant à l'évaluation globale des tendances de l'emploi, il n'en demeure pas moins *difficile de déterminer quel peut être l'impact à moyen et à long terme de ces mesures sur l'emploi*. En d'autres termes, la principale lacune de cette évaluation tient au fait qu'elle n'indique pas le degré de permanence à moyen et à long terme de l'emploi créé.

<sup>1</sup> L'encadré 7 sur les «programmes en faveur de l'emploi des jeunes: avantages et inconvénients» est lui aussi très utile, notamment en termes d'orientation.